



POLYNÉSIE FRANÇAISE
SERVICE DU TOURISME

B.P. 4527 – 98713 Papeete TAHITI
Tél. : 40 47 62 00 - Fax: 40 47 62 04
hebergement.sdt@administration.gov.pf
Site internet : www.servicedutourisme.gov.pf

**DÉCLARATION D'UNE ACTIVITE
D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE**

*Loi du Pays n° 2018-10 du 29 mars 2018 modifiée portant
règlementation en matière d'hébergement touristique en
Polynésie française
Arrêté n° ... (à compléter)*

Arrivée au Service du tourisme le :

**CATÉGORIES
D'HÉBERGEMENTS**

*Se reporter à
la rubrique 5*

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Hôtel de tourisme international | <input type="checkbox"/> Terrain de camping |
| <input type="checkbox"/> Pension de famille | <input type="checkbox"/> Village de vacances |
| <input type="checkbox"/> Chambre d'hôtes | <input type="checkbox"/> Villa de luxe |
| <input type="checkbox"/> Meublé de tourisme | <input type="checkbox"/> Autres (<i>préciser</i>) : |
| <input type="checkbox"/> Auberge de jeunesse | |

1. IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT* DE L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

** : Pour ce qui concerne les meublés de tourisme, il s'agit de la personne qui propose le logement à la location*

Nom et Prénom (ou Raison sociale) :
Forme juridique le cas échéant (EURL, SARL...) :
N° TAHITI : N° RCS :
Adresse postale :
Numéro de téléphone et courriel :

2. IDENTIFICATION ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉTABLISSEMENT

Enseigne commerciale :
Adresse géographique de l'établissement (*route, PK, côté mer / montagne*) :
.....
Commune : Île :
Numéro de téléphone et courriel :
Site internet :
Date d'ouverture : Capacité d'accueil (*nb de personnes*) :
Nombre d'unités d'hébergement : *dont unité(s) PMR (à préciser le cas échéant)*
 Bungalows : Exploitation Toute l'année
 Chambres : Périodique :
 Autres (*à préciser*) : (*nb de mois ou périodes à préciser*)

3. COMMERCIALISATION PAR UN INTERMÉDIAIRE (*lorsqu'il s'agit d'un meublé de tourisme*)

Nom et Prénom ou Raison sociale de l'intermédiaire :
Adresse postale :
Numéro de téléphone, courriel, site internet :

4. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT (si différent de l'exploitant* de l'hébergement touristique)

Nom et prénom :

Adresse postale :

Numéro de téléphone et courriel :

- J'atteste ne pas avoir été condamné(e) pour les infractions mentionnées à l'article 34 de l'ordonnance n° 58-1298 du 23 décembre 1958 (crimes de droit commun, proxénétisme et infractions qui en résultent)
- J'atteste avoir reçu mandat de M./Mme pour effectuer la présente déclaration en son nom et pour son compte (à cocher si le déclarant est un mandataire)

EN CAS DE DECLARATION D'UN HEBERGEMENT FLOTTANT :

- J'atteste que l'hébergement flottant proposé constitue une prestation d'hébergement **sans navigation**.
- Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations portées sur la présente déclaration et la conformité des produits et prestations proposés avec ceux relevant de la catégorie déclarée. A défaut de conformité, ma déclaration fera l'objet d'une rectification par le service du tourisme.**

Fait à, le

Le déclarant doit être l'exploitant ou le mandataire dûment habilité*

Signature :

Pièces à joindre au présent formulaire :

- Copie de la pièce d'identité de l'exploitant* ;
- Copie de la déclaration de création ou de modification d'une entreprise (CCISM : P1/P2/M1/M2)
- Pour un hébergement flottant : l'attestation d'immatriculation en Polynésie française et tout document attestant de l'autorisation d'amarrage et précisant la durée de cette autorisation
- Autre(s) pièce(s) nécessaire(s) à l'établissement de la déclaration :

Avertissement

Tout changement concernant les informations fournies à la rubrique 2 ci-dessus devra faire l'objet d'une nouvelle déclaration d'activité d'hébergement touristique auprès du service du tourisme

Les données à caractère personnel collectées par le service du Tourisme, directement auprès de vous font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion des déclarations d'activité d'hébergement touristique et le recensement de l'offre d'hébergement en Polynésie française. Le traitement de ces données est nécessaire aux missions de service public de la collectivité relatives au contrôle de l'activité d'hébergement touristique. Les données à renseigner dans le présent formulaire sont, à ce titre, obligatoires en application de l'article LP 3 de la loi du Pays n° 2018-10 du 29 mars 2018 modifiée.

Elles sont susceptibles d'être communiquées à l'ISPF, à Tahiti Tourisme, aux communes et aux services administratifs de la Polynésie française conformément à la loi du Pays n° 2018-10 du 29 mars 2018 modifiée et aux textes pris pour son application, et seront conservées le temps nécessaire à la réalisation des finalités du traitement ou dans le respect des prescriptions légales.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière, que vous pouvez exercer aux adresses suivantes en justifiant votre identité :

Service du Tourisme, BP 4527 - 98713 PAPEETE, hebergement.sdt@administration.gov.pf

Vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr, sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus.

Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPO) à l'adresse suivante :

DPO Service de l'Informatique, BP 4574 - 98713 PAPEETE, dpo@informatique.gov.pf

5. ÉLÉMENTS ESSENTIELS COMPOSANT LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

HÔTEL DE TOURISME INTERNATIONAL	A cocher
L'établissement est doté d'un espace d'accueil et de détente ainsi que d'un service de réception	
L'établissement propose un service de petit déjeuner	
Les chambres sont dotées de salles d'eau et toilettes individuelles	
L'entretien des unités d'hébergement est assuré quotidiennement	
PENSION DE FAMILLE	A cocher
L'exploitant est présent, disponible et accueille la clientèle chez lui , dans une ambiance familiale et dans la tradition de l'hospitalité polynésienne.	
Il y a des locaux affectés à la réception et à la gestion des services proposés à la clientèle	
Un service d'entretien des unités d'hébergement et le service du petit déjeuner sont assurés	
Les unités d'hébergement sont situées dans l'enceinte ou aux abords de la maison familiale	
Les unités d'hébergement forment un ensemble s'inspirant du style polynésien et des traditions de l'archipel d'implantation	
Les salles d'eau et toilettes sont indépendantes de celles de l'exploitant	
CHAMBRE D'HÔTES	A cocher
L'exploitant accueille la clientèle chez lui	
Il est présent, disponible et assure un accueil dans une ambiance familiale et dans la tradition de l'hospitalité polynésienne	
Les unités d'hébergement sont situées dans l'enceinte ou aux abords de la maison familiale	
Les salles d'eau et toilettes sont indépendantes de celles de l'exploitant	
MEUBLE DE TOURISME	A cocher
La maison, la villa ou l'appartement est meublé et équipé d'au moins une cuisine et de sanitaires, à l'usage exclusif du locataire	
Il n'y a pas de locaux affectés à la réception et à la gestion des services communs	
Il n'y a pas d'espaces ou d'équipements communs réservés à la clientèle	
AUBERGE DE JEUNESSE	A cocher
L'hébergement propose des chambres collectives ou des dortoirs	
Les salles d'eau et toilettes sont communes	
TERRAIN DE CAMPING	A cocher
Les emplacements proposés sont nus ou équipés de tentes, de caravanes, de résidences mobiles de loisirs (mobil homes) et d'habitations légères de loisirs	
Les salles d'eau et toilettes sont communes	
VILLAGE DE VACANCES	A cocher
Les séjours sont proposés selon un prix forfaitaire et comportent la pension, des distractions collectives ainsi que l'usage d'équipements communs et d'installations sportives	
Les hébergements proposés sont individuels ou collectifs	
Il y a des locaux affectés à la gestion et aux services proposés à la clientèle	
Il y a des installations communes destinées aux activités de caractère sportif et aux distractions collectives	
VILLA DE LUXE	A cocher
D'une conception architecturale d'exception, la villa de luxe est composée d'un ou plusieurs logements meublés à l'usage exclusif du locataire	
La villa de luxe est dotée de grandes surfaces habitables, d'espaces et d'équipements affectés à la détente et au bien être de la clientèle	
Les prestations proposées comprennent au moins un service de conciergerie, un service de restauration et un service d'entretien quotidien de l'établissement	